



CACES ® R390 Grue Auxiliaire de chargement Poste fixe et/ou télécommande

CONTEXTE :

Le décret n°2008-244 du 7 mars 2008 valide que : La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate. Pour une grue auxiliaire de chargement de véhicule, l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur est obligatoire et doit s'appuyer, entre autre, sur un contrôle des connaissances et savoir- faire pour la conduite en sécurité.

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne affectée à la conduite, l'utilisation, les démonstrations ou la maintenance de ces grues

PRÉ-REQUIS :

Savoir parler, lire et écrire le français
Satisfaire à des conditions d'aptitudes médicales à la conduite d'engins
Avoir le sens des responsabilités
Etre titulaire du permis C (souhaité)

DUREE :

Formation théorique et pratique de 2 à 3 jours selon niveau et poste de conduite sélectionné, voir devis

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Être capable de réaliser les contrôles nécessaires avant et après chaque utilisation d'une grue auxiliaire de chargement de véhicule, Assurer la conduite et l'exploitation en toute sécurité de cette grue en fonction de la configuration des lieux et de l'environnement de travail

Acquérir les bases de maintenance élémentaire

Obtenir le CACES ® R390, conduite en poste fixe et/ou télécommande (validité 5 ans)

METHODES PEDAGOGIQUES :

Exposés étayés par des diaporamas, des vidéos ou des études de cas.
Remise d'un support de formation
Questions réponses, partage d'expériences
Conduite de grue auxiliaire sur un plateau pédagogique dédié

DISPOSITIFS DE SUIVI :

Feuille d'émargement par demi-journée
Attestation de stage

VALIDATION DES ACQUIS :

Evaluation théorique et pratique réalisée à la fin de la formation en vue de l'obtention du CACES ®
City-Pro est testeur CACES ® R390 certifié

DISPENSATEUR DE FORMATION :

Formateurs reconnus compétents ayant suivi une formation et validation de compétences
Testeurs CACES ® certifiés

CATEGORIE ET OPTION DU CACES ® R390

Il existe une seule catégorie de grue auxiliaire de chargement de véhicule.

Le CACES ® se distingue en fonction du poste de conduite :

- Poste fixe uniquement
- Poste fixe option télécommande
- Télécommande uniquement

CONTENU DE LA FORMATION :

LA REGLEMENTATION ACTUELLE APPLICABLE

- Les différentes instances gérant la sécurité au travail,
- La responsabilité civile et/ou pénale de chacun
- Le droit du travail et ses évolutions
- Le code de la route
- La recommandation R390

TECHNOLOGIE, LES ORGANES ET EQUIPEMENTS DES ENGINES

- Les principales catégories de grues et de postes de conduite
- Les principaux éléments :
 - Les postes de commande
 - Les dispositifs de sécurité
 - Le circuit hydraulique et ses composants
 - Les différents organes de la grue, fonctions et caractéristiques
- La maintenance de premier niveau, diagnostiquer une panne
- Les principales vérifications (prise et fin de poste)
- La revue documentaire d'une grue auxiliaire de chargement

LES MESURES DE SECURITE

- Les conditions d'utilisation générales ou spécifiques à chaque type de machine
- Les capacités de levage et les caractéristiques des limiteurs
- L'évaluation des situations de travail, la prise en compte de l'environnement
- Les conditions de circulation sur la voie publique et de déploiement sur chantier
- L'identification des principaux facteurs d'accidents
- La signification des différents pictogrammes et panneaux de signalisation,
- Les équipements de protection individuelle, les gestes de commandement
- Conduite à tenir en cas d'accident

LES REGLES D'UTILISATION ET DE CONDUITE

- La signalisation de la zone de travail
- La prise de poste, le contrôle des documents (grue et appareils)
- La stabilité du châssis, les risques de renversement
- La capacité de levage (abaque ou plaque de charge)
- Procéder aux essais de déploiement et de levage
- L'adéquation grue et travaux à réaliser
- Le poids d'une charge, estimation et densités courantes
- Les fonctions des diverses commandes et leur coordination
- Vérifier le fonctionnement des organes de sécurité
- Savoir fixer et utiliser les appareils de levage,
- Reconnaissance des réseaux existants et de l'environnement de travail, les distances de sécurité, prise en compte du vent
- Les consignes de travail lors de
 - Du positionnement du châssis
 - Du déploiement des stabilisateurs et de la grue
 - De l'élingage d'une charge
 - De la prise d'une palette ou de matériaux
 - D'une opération de levage, pose ou dépose de charges sans balan
 - La montée ou descente de la grue (règles des 3 points)
- La fin de poste, abaisser et verrouiller la grue
- Le stationnement en sécurité
- Savoir rendre compte